



**Déclaration liminaire CGT
Formation Spécialisée
du Comité Social d'Administration Local
– DDFIP 29 du 11 juin 2024**

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer notre déclaration sans parler du contexte politique en France.

L'abstention et l'extrême droite ont atteint un record lors des élections européennes de ce 9 juin. Cette tendance est à l'œuvre dans toute l'Europe mais la France est le pays dans lequel les listes d'extrême droite font le score le plus élevé et progressent le plus.

C'est avec une énorme colère que la CGT accueille ces résultats alors qu'elle alerte, en vain, depuis des années. Emmanuel Macron en porte la première responsabilité. Il n'a cessé de banaliser le Rassemblement National, en reprenant ses thèses, et mène avec le patronat une politique sociale violente qui accrédite l'idée que la seule alternative serait l'extrême droite.

En décidant d'organiser des élections législatives en trois semaines à la veille des Jeux Olympiques et après les premiers départs en vacances, le président de la République joue, encore une fois, avec le feu, en faisant primer de petits calculs politiques.

Nous ne le laisserons pas faire. Ni recul social, ni banalisation du racisme et de la xénophobie. Forte de son histoire, la CGT prend toutes ses responsabilités pour empêcher qu'à nouveau les travailleuses et les travailleurs ne soient enfermés dans une fausse alternative entre l'extrême droite et le néolibéralisme, dont les forces de l'argent seraient les plus grandes gagnantes.

Les résultats du 9 juin le démontrent. Sans sursaut immédiat, l'extrême droite arrivera au pouvoir. Notre République et notre démocratie sont en danger.

Pour battre l'extrême droite, le monde du travail a besoin d'espoir et de perspectives en rupture avec la politique d'Emmanuel Macron. Il faut répondre à l'urgence sociale et environnementale, avec des propositions fortes pour augmenter les salaires et les pensions, défendre notre industrie et nos services publics et gagner le droit à la retraite à 60 ans. Un débat en profondeur doit être mené pour que les leçons soient vraiment tirées pour bâtir une alternative durable.

Quant au gouvernement, il doit immédiatement renoncer à sa réforme de l'assurance chômage et à toutes les contre-réformes en cours et notamment la réforme de la fonction publique.

Pour revenir sur la santé et sécurité au travail, et au lendemain des journées de formation « agir en faveur de la santé et sécurité et conditions de travail au sein du CSA et de la formation spécialisée » conçu pour les représentants du personnel, nous tenions à rappeler les 9 principes généraux de prévention code du travail Art L4121 :

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'état de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux agents

En tant que représentant du personnel, nous veillerons au respect des prescriptions en matière de Santé et sécurité au travail, nous jouerons pleinement notre rôle.

Les représentants CGT finances publiques continueront, quelle que soit l'attitude de l'administration, à militer pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents et faire respecter leurs droits.

Revenons sur l'ordre du jour qui nous attends, pas moins de 9 points en 6 heures, et quid des questions diverses, si on voulait museler le dialogue social, on ne s'y prendrait pas autrement.

A propos du point 3 de l'ordre du jour sur le plan départemental de transition environnemental point 4,4,1 :

Même si le code du travail ne donne pas d'indication chiffrée de la température minimal
Selon le Code du travail, "les locaux fermés affectés au travail sont chauffés pendant la saison froide. Le chauffage fonctionne de manière à maintenir une température convenable. La définition de température convenable n'est pas précisée mais l'INRS estime que la température idéale pour travailler en hiver est de 20-22 °C dans les bureaux fermés.

Nous avons bien conscience que le gouvernement doit donner l'exemple en matière de sobriété énergétique et qu'il recommande une température de 19°C mais nous rappelons qu'une agente ou un agent assis derrière un écran d'ordinateur, par exemple, est plus susceptible d'avoir froid et de tomber malade. De plus les personnes à la santé fragile sont plus vulnérables.

Au sujet du rapport du médecin du Travail, il reste incomplet et nous attendons une argumentation de sa part, nous avançons mais 173 visites pour 1017 agents c'est bien trop peu.

En ce qui concerne le point 7 sur les fiches de signalement, nous exigeons que la fiche concernant les agents du SIE de BREST soit traité ce jour, les agents attendent non

seulement des réponses mais aussi des actes , monsieur le Président. Rappelons que selon l'article L4121-1 du code du travail, l'employeur doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Nous interviendrons bien évidemment dans l'ordre du jour, mais nous ne pouvons finir sans parler de LA semaine EN 4 jours, une hérésie pour la CGT.

Concernant le fond, de quoi parle-t-on réellement ?

Il ne s'agit pas d'une réduction du temps de travail, le volume horaire reste le même, cette expérimentation se borne à alourdir les journées de travail sans questionner la charge et l'intensité du travail.

Cette expérimentation a été présentée aux représentants du personnel au GT budget su 14 mai, (information seulement la veille pour le lendemain), la CGT était excusée, nous aurons donc des questions à ce sujet.

Nous regrettons la manière dont s'est déroulée « le lancement de la réflexion sur l'expérimentation en 4 jours ».

La semaine en 4 jours, consiste à faire en 4 jours exactement ce qu'on faisait en 5 sur des journées de travail plus longues et éreintantes, sans diminution de la charge de travail, sans effectif supplémentaire. Pour une durée maximale journalière de 10h00 avec 45 minutes minimales de pause méridienne, selon le module horaire hebdomadaire, les agents feront entre 1h45 et 1h55 de travail en plus, sur 4 jours. Nous sommes loi du « bien être au travail »

.

Ce rythme de travail risque fort d'avoir un impact sur les conditions de travail et la santé des agents. Il sera surtout inadapté pour les agents chargés de famille, pour les femmes notamment, Il met en évidence une incompatibilité avec la vie de famille ou la vie associative pour les agents concernés.

Derrière la notion de semaines « en » 4 jours, il y a bien plusieurs visions de l'organisation du travail. Pour la CGT, c'est clair, elle doit s'accompagner d'une réduction du temps de travail. La semaine de 4 jours en 32 heures sans perte de salaire a déjà été mise en œuvre en France mais aussi à l'Etranger. Ces expérimentations ont donnés des résultats sans appel : diminution des burnouts, amélioration de la santé physique et mentale, embauche.

C'est pourquoi la CGT revendique le passage réel à 32h pour toutes et tous sans perte de salaire.

Enfin, suite au contexte politique et au CSAR d'hier, nous demandons le report de l'expérimentation de la semaine en 4 jours dans le Finistère.